

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-5952**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 14 bis, rue Raspail et appartenant à Mme Andrée Simonutti**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située 14 bis, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à madame Andrée Simonutti.

Ce terrain, nécessaire à l'élargissement de la rue Raspail, couvre une superficie de 8 mètres carrés et est à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 107 de la section CK.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 2 000 F, conformément à l'évaluation des services fiscaux.

Elle ferait procéder au rétablissement de la clôture, des réseaux et compteurs. Les travaux sont estimés à 25 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le vice-président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 3 000 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0388 pour l'acquisition - compte 231 510 - fonction 822 pour les travaux de voirie.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,